

**Amendement des annexes B1 et B6 de l'appendice III à la convention de transit commun du 20 mai 1987
suite à l'adhésion de la Croatie au 1^{er} juillet 2012 et de la Turquie au 1^{er} décembre 2012 à la convention de transit commun**

Appendice III à la convention de transit commun	TURQUIE	CROATIE
À l'annexe B1, sous la case 51,	la ligne suivante est ajoutée après la Suisse : « — Turquie TR »	la ligne suivante est ajoutée entre le Royaume-Uni et l'Islande : « — Croatie HR »
À l'annexe B6, le titre III est modifié comme suit :		
Dans la première partie du tableau : « Validité limitée – 99200 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Sınırlı Geçerli »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Valjanost ograničena »
Dans la deuxième partie du tableau : « Dispense – 99201 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Vazgeçme »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Oslobodeno »
Dans la troisième partie du tableau : « Preuve alternative – 99202 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Alternatif Kanıt »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Oslobodeno »
Dans la quatrième partie du tableau : « Différences: marchandises présentées au bureau ... (nom et pays) – 99203 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Değişiklikler: Eşyanın sunulduğu idare ... (adı ve ülkesi) »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Alternativni dokaz »
Dans la cinquième partie du tableau : « Sortie de ... soumise à des restrictions ou à des impositions par le règlement ou la directive/décision n o ... – 99204 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Eşyanın ... 'dan çıkışı ... No.lu Tüzük/Direktif/Karar kapsamında kısıtlamalara veya mali yükümlülüklerle tabidir »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Izlaz iz podliježe ograničenjima ili pristojbama temeljem Uredbe/Direktive/Odluke br. ... »

Dans la sixième partie du tableau : « Dispense d'itinéraire contraignant – 99205 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Zorunlu Güzergahtan Vazgeçme »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Oslobodeno od propisanog plana puta »
Dans la septième partie du tableau : « Expéditeur agréé – 99206 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR İzinli Gönderici »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Ovlašteni pošiljatelj »
Dans la huitième partie du tableau : « Dispense de signature – 99207 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR İmzadan Vazgeçme »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Oslobodeno potpisa »
Dans la neuvième partie du tableau : « Garantie globale interdite – 99208 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Kapsamli teminat yasaklanmistir »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Zabranjeno zajedničko jamstvo »
Dans la dixième partie du tableau : « Utilisation non limitée – 99209 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Kisitlanmamis kullanim »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Neograničena uporaba »
Dans la onzième partie du tableau : « Délivré a posteriori – 99210 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Sonradan Düzenlenmiştir »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Izdano naknadno »
Dans la douzième partie du tableau : « Divers – 99211 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Çeşitli »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Razni »
Dans la treizième partie du tableau : « Vrac – 99212 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Dökme »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Rasuto »
Dans la quatorzième partie du tableau : « Expéditeur – 99213 »,	le tiret suivant est ajouté après NO : « — TR Gönderici »	le tiret suivant est ajouté avant IS : « — HR Pošiljatelj »